



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin-Fallavier, dûment convoqué le 17/09/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Evelyne GRAS à Alexandre CACALY, Géraldine LAVIELLE à Bernadette CACALY, Henri HOURIEZ à Andrée LIGONNET, Diane ROCHET à Thierry DEGLAINE, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Gaelle VUILLOT à Beatrice PERRET

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

DELIB 2024.09.23.3

OBJET : Demande de subvention auprès de financeurs publics pour l'extension du système de vidéoprotection

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au vu des évolutions de procédure de dépôt des dossiers de subvention auprès de la Région et du fait que le remplacement des caméras de vidéoprotection ne sont plus prises en compte, il convient de prendre une nouvelle délibération qui **annule et remplace la délibération n° 2024.04.15.5 du 15 avril 2024 relative à la demande de subvention pour l'extension du système de vidéoprotection.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, la CAPI a équipé la ZAC de Chesnes d'un système de vidéo-surveillance. Fin 2020/2021, la commune a installé des caméras de vidéo-protection aux abords de l'Hôtel de ville.

Dans un intérêt commun, les communes de Saint Quentin Fallavier, Satolas et Bonce, Vaulx Milieu et Four se sont engagées et ont mené une réflexion commune sur l'installation d'un système de vidéo-protection conformément aux préconisations formulées dans le diagnostic de vidéo-protection établi pour chacune des communes en collaboration avec le référent sûreté et ayant abouti à l'élaboration d'un maillage de vidéo-protection.

Aujourd'hui, la commune souhaite compléter son dispositif de vidéoprotection afin de poursuivre trois objectifs principaux en matière de sûreté et de sécurité :

- Prévention et dissuasion des passages à l'acte, diminution du nombre de faits,

- Renforcement du sentiment de sécurité,
- Faciliter l'intervention des forces de sécurité intérieure, l'identification et l'interpellation des auteurs d'infractions, aider à l'élucidation des actes de malveillance.

L'extension porte sur 4 caméras supplémentaires en vue de sécuriser le site de Tharabie (bâtiment et annexes).

Dans ce cadre, des crédits ont été inscrits au budget primitif 2024 (investissement) pour un montant de 11 815.28€ HT, soit 14 178.33€ TTC.

Il est donc proposé de solliciter des subventions auprès des financeurs publics selon le plan de financement suivant :

REGION	5 907.64€ HT	50 %
Commune de Saint Quentin Fallavier	5 907.64€ HT	50 %
TOTAL	11 815.28€ HT	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à solliciter l'aide des financeurs publics, notamment la Région, pour l'installation de caméras de vidéoprotection supplémentaires sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 23/09/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 3 octobre 2024 03/10/2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20240923-lmc115818-DE-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET

